

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ESM

Le **solde de 13%** de la taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire que vous pouvez librement choisir de verser à notre établissement jusqu'au **31 mai 2022**



Par chèque :

À l'ordre de l'ESM Bourgogne-Franche-Comté,
par voie postale à :
ESM Bourgogne-Franche-Comté -
15 place Grangier - 21000 Dijon

Par virement bancaire :

Titulaire du compte :
ESM Bourgogne-Franche-Comté
Domiciliation : Crédit Coopératif
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0118 1977 710
BIC : CCOPFRPPXXX

Merci d'indiquer la référence « TA 2022 +
votre raison sociale » dans votre ordre de
virement

MERCI DE VOTRE SOUTIEN !

Tenez-nous informés de votre promesse de versement

Un formulaire de versement est disponible en ligne sur notre site esmbourgognefranchecomte.fr/fr/nous-soutenir/taxe-dapprentissage
ou sur demande à : m.bercethomas@esmbourgognefranchecomte.fr /
03 59 28 21 90



TAXE D'APPRENTISSAGE

SOUTENEZ UNE INSTITUTION CRÉATIVE
ET LA RÉUSSITE DES PROFESSIONNELS DE DEMAIN





PRÉSENTATION

L'**École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM)** est un établissement d'enseignement supérieur accrédité par le ministère de la Culture. Elle prépare au **Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)** et au **Diplôme d'État de professeur de musique (DE)**.

Les formations sont assurées en partenariat avec l'université de Bourgogne, les conservatoires à rayonnement régional de Dijon, du Grand Besançon et du Grand Chalon.

Une saison nomade incluant des projets internationaux est programmée sur l'ensemble de la Grande Région en lien avec de nombreuses structures professionnelles du territoire de Bourgogne-Franche-Comté telles que : l'Opéra de Dijon, l'Orchestre Dijon Bourgogne, l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, les SMAC...

Les futurs musiciens et enseignants sont ainsi préparés à gérer une diversité de situations en termes de productions artistiques et d'actions culturelles, dans un environnement esthétique pluriel privilégiant les démarches de créations pluridisciplinaires.

FAITES LE CHOIX DE L'ESM

Soutenir l'ESM c'est :



Offrir aux étudiants des conditions d'apprentissage optimales et les accompagner dans leurs futures carrières

Soutenir une équipe enseignante composée d'artistes de premier plan, de pédagogues et de chercheurs

Permettre aux jeunes diplômés d'affirmer leurs personnalités artistiques lors de manifestations publiques en Bourgogne Franche-Comté et sur le territoire national

Aider à l'acquisition de nouveaux équipements et instruments de musique indispensables à l'apprentissage de nos étudiants

Contribuer à l'innovation des programmes pédagogiques

Favoriser la recherche et la création

Soutenir les programmes d'échanges internationaux et les coopérations artistiques et pédagogiques



Votre contribution est **essentielle** pour garantir **l'excellence** et **l'attractivité** de nos formations.